



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée  
40 rue du Maréchal Foch  
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée  
Conseil départemental de la Vendée  
40 rue du Maréchal Foch  
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 27 janvier 2027, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : continuité du mouvement de grève reconductible pour les journées du 1<sup>er</sup> février 2026 au 28 février 2026, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Vous aviez dit lors de vœux 2025 aux agents du Conseil Départemental de la Vendée que « vous luteriez contre ceux qui cultivent la mal chance ». Cela raisonne encore dans bien des oreilles. Décidément, en matière d'assurance, la collectivité semble accablée par le sort. Est-il nécessaire de revenir sur votre prévoyance pour les agents (onéreuse pour la collectivité et les agents ; absence de contrat à la souscription de force des agents ; la difficulté pour obtenir les droits...) ? Faut-il garder le silence pour les agents, en accident de service, en ce début d'année 2026, qui ont été contraint de passer leur carte Vitale pour être soigné ? Il paraîtrait même que la collectivité jouie de malchance en matière de hausse tarifaire pour 2026 en matière d'assurance. Qui payent la note ? La CGT CD85 a la faiblesse de penser que les agents, le niveau de service public, sont, par exemple, des variables d'ajustement (depuis des années). La fonction publique est bien peu reconnaissante pour ses agents les plus dévoués.

Un nouveau voile est tombé laissant apparaître les véritables muscles du conseil Départemental de la Vendée lors de la période neigeuse. Jamais nous n'avons vu pareil résultat à situation similaire. Cela a été, une nouvelle fois, l'expression de l'efficacité de la gestion par l'efficience et la résilience : « *y'a qu'à* » ; « *faut qu'vous* » ; « *c'est comme ça* »... Est apparu un nouveau terme pendant cet épisode neigeux : « *le premier arrivé à raison* ». C'est une autre façon du « *sauve qui peut* ».

Si vous aimez nous rappeler la phrase du renard, du Petit prince de Saint Exupéry « *On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible avec les yeux* » (et vous précisez même « *avec le double cœur* ») ; à propos de renard, la CGT CD85 pour sa part est plutôt attachée aux fables de La Fontaine et en l'espèce au corbeau et le renard : « *Apprenez que tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute* ». En effet si « *l'amour rend aveugle* », l'estomac fait ouvrir bien des yeux.

Vous avez pris la décision unilatérale, sans consultation, de fermer le centre routier de Saint Fulgent. C'est fâcheux. Rappelons que le centre c'est, notamment, des agents, une saleuse avec un parcours, des services publics de proximité. Il fait palpiter bien des communes.

Sur la forme, pour la CGT CD85, au-delà de l'aspect règlementaire, il aurait été moins cavalier de demander l'avis préalable au Comité Social Territorial. Après l'exclusion de la CGT CD85 des consultations sur la prévoyance, les délais qui ne s'imposent manifestement qu'aux organisations syndicales (CGT CD85), etc., cette fermeture illustre la considération que vous avez pour les représentants du personnel et, par conséquent, pour le personnel.

À noter que les revendications pour les assistants familiaux restent inchangées. Elles déplorent toujours de « faire la banque » du Conseil départemental de la Vendée.

La CGT CD85 revendique principalement :

- **Pouvoir d'achat** : une revalorisation du point d'indice à 6€ (actuellement 4€923 brut) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...) ; accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ...
- **Retraite** : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisé) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...
- **Temps de travail** : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrtage ; respect de la législation sur le temps de travail...
- **Santé** : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- **Justice** : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire (sécurité juridique et sûreté) ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux « procédures baillons » ...
- **Conditions de travail** : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; égalité hommes/femmes ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par « l'efficacité et la résilience » ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; reconnaissance de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; stops au loyalisme (et aux méthodes) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général ; étude de l'impact de l'IA (une « intelligence sans conscience ») ...
- **Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.**
- **Dialogue social** : respect des règles et des principes de la république ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; stop aux discriminations syndicales ; stop aux deals gagnant/gagnant dans le dos de ceux qui ne participent pas aux deals ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, février 2026, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85